



Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : RUE ROGER ESTIVAL
ZA ENGLANDIERES, 46000 CAHORS
RCS CAHORS 843 501 362

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 janvier 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 211 441 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	211 441,00 euros
A titre de dividendes Soit 166,67 euros par action	50 000,00 euros
Le solde En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 1 010 764 euros.	161 441,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social sur décision de la Présidence.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

Distribution 50.001 euros, soit 166.67 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50.001 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :

Distribution 142.800 euros, soit 476 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 142.800 euros

Exercice clos le 30 septembre 2024 :

Distribution 388 125,46 euros, soit 1 293,75 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 388 125,46 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 janvier 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Pierre PELGAS

